



Vitry, le 10 Septembre 2008

Vacances familiales

Propositions réservées aux adhérents 2008 à jour de leurs cotisations 2009.

Note VF07/08

Cette année la commission vous propose les destinations habituelles parmi celles proposées dans les catalogues Touristra, « ASSSE », « Vacances-actives » ou l'hôtel « Le Soleil » aux 2-Alpes. Cette année vous pourrez disposer de l'hôtel « Le Soleil » entièrement rénové durant cet été.

Vous aurez également la possibilité de louer dans une des installations de vacances que propose le comité d'établissement de Sanofi-Maisons-Alfort que celui-ci met gracieusement à notre disposition, dans la limite des disponibilités et dans les conditions décrites dans la note « Locations du Comité d'Etablissement de Masons-Alfort » jointe en annexe

Vous trouverez, ci-joint :

1. Le catalogue Touristra dans lequel vous pouvez choisir toutes les destinations « France » et « Club 3 000 » (Sur toutes ces destinations, vous bénéficiez du tarif « collectivités » (-5%).
2. Les tarifs du Chalet « Le Soleil » où le Comité du CPV nous fait bénéficier des tarifs « adhérents ».
3. Les dates des permanences où vous pourrez venir vous inscrire
4. Les conditions d'annulation
- 5.. Un bulletin d'inscription

Les catalogues de l'ASSSE, de Léo LAGRANGE (hors vacances scolaires), de Vacances-actives, et le catalogue « Locations Touristra » sont à votre disposition dans les locaux de l'ARPA – Vitry. D'autre part, il est possible pour ceux qui sont équipés, de consulter les catalogues ASSSE et Vacances-Actives sur Internet et ainsi de pouvoir y trouver les dates d'ouverture et les prix des divers séjours.

Toutes les réservations se feront aux permanences que nous tiendrons dans les locaux de l'ARPA – Vitry :

60 rue Léon Geffroy (ex-parking Couderc) – Vitry/Seine

→ Si vous êtes dans l'impossibilité de vous déplacer, vous pouvez effectuer votre réservation : soit par fax, courrier, ou par mail avant la date de la permanence, soit par téléphone pendant la permanence. Dans ce cas votre réservation ne sera validée qu'après réception de votre courrier de confirmation accompagné de vos arrhes (correspondant à environ 20% du montant total estimé).

Adresse postale : SANOFI - AVENTIS – C.R.V.A. - (A.R.P.A. - Vitry)
13, quai Jules Guesde - B.P. 14 - 94 403 Vitry/Seine cedex

Tél. : 01 46 80 74 99 (répondeur) - **Fax :** 01 46 82 36 27 - **e-mail :** arpa.vitry@wanadoo.fr

Vos délais de réservation :

Pour les périodes de vacances scolaires, (tous prestataires) :

Hiver- Printemps : Date limite : Lundi 6 Octobre 2008

Été – Automne : Date limite : Lundi 9 Mars 2009

Pour toutes les autres périodes, tous prestataires :

Date limite : 2 mois avant la date du départ, et au plus tard le 06 Avril 2009.

Vos droits :

Dans les limites du budget soumis à l'Assemblée Générale 2007, **chaque adhérent** peut bénéficier de **2 semaines de séjour subventionnées** entre Noël 2008 et Noël 2009.

Vos tarifs :

Les tarifs des catalogues, comme ceux de la brochure ne sont pas contractuels. Il se vérifieront exacts dans la plupart des cas. Cependant des tarifs annexes (comme les taxes d'aéroport) peuvent subir des modifications. C'est « l'acceptation facture » du prestataire qui fera force de loi.

1. **Pour toutes les destinations « TOURISTRA copro »**, c'est à dire :

- | | | |
|-----------|-----------|-------------------|
| ○ BALARUC | CHAMONIX | LES-SEPT LAUX |
| ○ BORMES | ILE DE RE | SOUSTONS |
| ○ CALVI | LA PLAGNE | VAISON-LA-ROMAINE |

vous bénéficiez de **tarifs spéciaux - plus avantageux que pour les autres destinations** - Sur ces tarifs, vous bénéficiez, en plus, d'une subvention ARPA-Vitry de :

- 50.00 € par semaine pour les destinations en pension complète, ou demi-pension,
- 100.00 € par semaine pour les destinations en formule « gîte » [une seule subvention par « foyer » d'adhérent(s)].

2. **Pour toutes les autres destinations « TOURISTRA »**, (France et club 3000), et pour toutes les destinations ASSSE, Léo Lagrange, Vacances-actives, vous bénéficiez d'une subvention ARPA – Vitry de :

- 40.00 € par semaine pour les destinations en pension complète ou demi-pension,
- 80.00 € par semaine pour les destinations en formule « gîte », [une seule subvention par « foyer » d'adhérent (s)],

sur les conditions tarifaires des prestataires.

3. **Pour le chalet « Le Soleil »**, en accord avec le Comité d'Etablissement du CPV, les adhérents ARPA-Vitry bénéficient du tarif « adhérent », et d'une subvention ARPA – Vitry de 50.00 € par semaine.

Votre sécurité et votre tranquillité :

Nous vous conseillons de souscrire l'assurance « Annulation – interruption de séjour » proposée par les différents prestataires. Elle n'est pas incluse dans les tarifs proposés, sauf pour le chalet « Le Soleil ».

Cette assurance couvre le remboursement de votre séjour dans le cas où vous seriez obligés de l'annuler ou de l'interrompre pour des cas de force majeure.

→ Cette assurance, et les frais de dossier ne sont pas remboursables en cas d'annulation

« Le Soleil »

TARIFS APPLIQUES (ASSURANCE ANNULATION INCLUSE) :

Prix par jour et par personne en pension complète

Adhérents ARPA - Vitry	TARIFS ADHERENTS		
	TARIFS PERIODES	ADULTES	Enfants (+6 à -12 ans)
Samedi 06 au 20 décembre	42.0	34.0	32.0
Dimanche 21 déc. au 28 décembre	47.0	38.0	31.0
Dimanche 28 décembre au 4 janvier	58.0	47.0	38.0
Dimanche 04 janvier au 8 février	42.0	34.0	27.0
Dimanche 8 février au 08 mars	58.0	47.0	38.0
Dimanche 08 mars au 29 mars	47.0	38.0	31.0
Dimanche 29 mars au 26 avril	42.0	34.0	27.0

Gratuité pour les enfants de - de 3 ans à toutes les périodes

Les animaux ne sont pas admis

Supplément chambre « solo » : 50 euros le séjour

Supplément réveillon : 18 euros pour les adultes et 9 euros pour les moins de 13 ans.

Supplément séjour inférieur à 3 jours : 8 euros par jour

Animatrice enfants l'après-midi (+ de 2 ans) durant les vacances scolaires

Conditions d'annulation :

L'assurance annulation (+2%) est obligatoire et n'est pas remboursable.

Quelle que soit la date du désistement :

☞ 31 € de frais de dossier seront retenus par le CE du CPV pour tout désistement non justifié.

Annulation pour motifs familiaux ou médicaux

☞ 30 € de frais de dossier par famille seront retenus par l'Association pour les adhérents ARPA, les personnes extérieures acquitteront en plus l'adhésion.

Il faudra déposer à l'ARPA - Vitry un dossier (avec les certificats) qui sera transmis à l'association ; ce n'est qu'après étude qu'un remboursement sera proposé en accord entre le CE et l'association du soleil.

Annulation pour cause personnelle (motif non reconnue par l'assurance) :

☞ **Jusqu'à 30 jours avant la date du séjour :** remboursement de 98% du montant du séjour (tableau tarifs hiver) duquel sera déduit la somme de 31 € due au CE du CPV, 30 € de frais de dossier association et un forfait de 80 € par dossier retenu par l'Association (+ le montant de l'adhésion pour les personnes extérieures).

☞ **Moins de 30 jours avant la date du séjour :** la totalité du montant du séjour sera retenue par l'Association et vous devrez en plus, régler au CE du CPV le montant de la subvention que le CE vous avait accordée.

« Vacances familiales 2008-2009 »

Dates des permanences :

La commission « Vacances familiales tiendra ses permanences de 9h 30 à 11h 00 :

Les Lundis **29 Septembre 2008**
06 Octobre 2008
03 Novembre 2008
01 Décembre 2008
12 Janvier 2009
02 Février 2009
09 Mars 2009
06 Avril 2009

dans les locaux ARPA-Vitry
60 rue Léon Geffroy (Parking « Couderc »)

Remarque : Les catalogues ASSE et Vacances-actives sont consultables sur les sites asse.com et vacances-actives.com

La Commission Vacances familiales :

Robert VION, Président – Jean BETSCHART– Jean CHARPENTIER – Jean Claude LETERRIER. – Gérard HERTLING – Catherine PAULUS– Roland LEMORT